



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

### Délibérations supplémentaires

#### **Nomination de la place dite des Allées : Place Jean Lougarot**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de rendre hommage à Mr Jean Lougarot en donnant son nom à la place dite des Allées.

Mr Jean Lougarot est né et a grandi tout autour de cette place, dans le bar tenu par ses parents, le bar des Allées.

Il fit ses premiers pas de joueur de pelote et de danseur sur la cancha.

C'est une figure de la Soule que l'on honore par cette dénomination. Elu pour la première fois en 1977, il enchaîna 4 mandats consécutifs et cessa son mandat en 2001.

C'était un homme de paix, de conviction et de parole. Il aimait souvent dire et écrire « Hitza hitz » : la parole est la parole. Homme simple et déterminé, il a toujours essayé de faire les meilleurs choix possibles en usant de son énergie pour le maintien des services publics en milieu rural.

C'était un homme de culture qui permit l'implantation de l'ikastola à Mauléon afin de transmettre une des richesses de ce territoire : la langue. Il fut également le créateur du groupe Festara. Très proche du poète Etxahun de Trois-Villes, il a retranscrit certaines chansons en partitions, notamment la plus connue de toutes : Les fêtes de Mauléon.

Son engagement pour la commune, pour la Soule ne peut être décrit de façon exhaustive. Retenons de cet hommage à Mr Jean Lougarot les mots qui le caractérisaient le mieux : modestie, simplicité, humilité. C'était une voix porteuse de démocratie et de tolérance.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **NOMMER** la place dite des Allées : Place Jean Lougarot.

#### **Motion voie verte**

Le Conseil Départemental projette de créer une nouvelle route sur le tracé de l'ancienne voie ferrée d'Abense-de-Bas à la sortie d'Espès.

Le Conseil Municipal de Mauléon souhaite :

- la non-expropriation d'habitant-es et paysan-nes ;
- que le Conseil Départemental, gestionnaire de la RD 11, décide de réfléchir à l'aménagement et à la sécurisation de la route existante de Viodos à Undurein ;
- que le Conseil Départemental choisisse la réalisation d'une voie verte, en prenant en compte les réflexions des riverains, de la Zone industrielle de Mauléon à Charritte-de-Bas, réservée exclusivement à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.